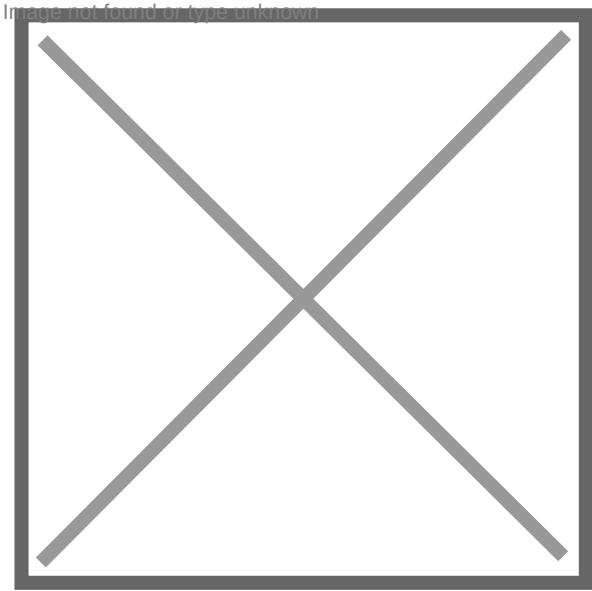




On me donne et 3 ans apres on me demande de payer

Par **vincent**, le **02/08/2011** à **20:15**

Bonjour,rnrnMes beau parents , nous ont, à ma femme et moi même, donné une cuisine d'occasion dont ils ne se servait plus. 3 ans plus tard (aujourd'hui) après une brouille familiale, ils nous demandent de la payer. Je souhaiterais savoir s'ils ont le droit ou pas ; nous ne voulons pas la leur payer car nous trouvons cela a la limite de l'extorsion; et nous avons déjà eu des frais pour la pose, et nous ne voudrions pas perdre cet investissement.rnrnMerci de votre aide

Par **amajuris**, le **02/08/2011** à **21:13**

bjr,rnce qui est donné est donné.rnet comme en matière de meubles possession vaut titre, la cuisine vous appartient.rnavez-vous des témoignages indiquant qu'il s'agissait d'un don et non d'une vente.rnà votre place je ne m'inquiéterais pas.rnsi vous voulez vous pouvez leur répondre par LRAR qu'il s'agissait d'un donation et qu'il n'a jamais été question d'une vente dont le prix est inconnu.rncela ne va pas arranger vos relations mais il vaut mieux régler le litige tout de suite.rns'il engage une procédure judiciaire, comme demandeur il leur faudra prouver qu'il s'agissait d'une vente.rncdt

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **22:10**

[citation]qu'il s'agissait d'un donation[/citation] d'un cadeau, c'est mieux :)

Par **vincent**, le **03/08/2011** à **19:18**

Merci pour ces réponses, au delà du fait que je sache que je suis en droit de ne rien payer, je tiens à vous remercier pour votre aide dans un monde où l'on met beaucoup de bâtons dans les roues des autres.